

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 08 Mars 2017

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-sept, le huit mars à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame SEDAN Annie, Maire.

PRESENTS : M. BUFFAT, M. VAUGRENARD, Mme BOUKHALO, Mme PEYTOUR, M LE GOANVIC, M. BOSSAVY, Mme GRAS, M. TICHET, Mme COURNU, Mme DENYS, M. MAGNOU.

ABSENTS : Mme CHAUMONT, Mme LACOSTE, M.NAUD.

PROCURATIONS : Mme LACOSTE à M.MAGNOU,
M.NAUD à M.BUFFAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BUFFAT

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2017a été adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS MARATHON DES FORTS

Le Marathon des forts, organisé par l'association MDF24, dont la quatrième édition se déroulera le 19 mars 2017 au départ, à l'arrivée et autour d'Excideuil, est une manifestation sportive de grande renommée. Son parcours sera également l'occasion, pour les participants et accompagnateurs, de découvrir les richesses patrimoniales et touristiques de la région.

Ouvert à tous les amateurs de course à pied, de VTT de marcheurs, il devrait attirer environ 2 100 compétiteurs repartis entre :

- Marathon par relais à 2 ou à 4
- Rando VTT 40 kms et 60 kms
- Rando marche 15 kms

Le Budget est de 50 000 € financé à 80 % par les inscriptions des participants et le reste par des fonds publics (Conseil départemental, communauté de communes et communes).

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 2 000 € pour contribuer à l'organisation de l'édition 2017 du marathon des forts.

Tous les membres du Conseil Municipal sont invités à la pasta party qui aura lieu le samedi 18 mars à 20 heures à la salle de spectacles du Château.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Décide** d'attribuer une subvention de 2 000 € qui sera versée à l'association marathon des forts 24.

PROCES VERBAL

SUBVENTION PROJET « CULTURE et SANTÉ »

L'hôpital d'Excideuil, en partenariat avec le centre culturel de l'AGORA de Boulazac et la compagnie artistique « le cirque sans nom », a mis en place un projet culturel « Culture et Santé » sur le territoire.

Dans le cadre de cette action culturelle, l'établissement recevra à la fois des ateliers de cirque, de musique, et équestres auxquels participeront les résidents et le personnel, mais accueillera aussi les spectacles.

Le programme « Culture et Santé » est financé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional et l'Agence Régionale d'Aquitaine.

La ville d'Excideuil est sollicitée pour participer à cette action. Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 000 € au profit de ce programme « Culture et Santé ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

SALON DU LIVRE

Le salon du livre d'Excideuil pourrait avoir lieu le 20 août sous la halle d'Excideuil organisé et financé par Monsieur ADDED dans le cadre du Comité Talleyrand Périgord, le même jour que le vide grenier des commerçants.

Une trentaine d'auteurs serait invitée. Un prix du livre serait organisé récompensant 5 auteurs choisis par un comité de lecteurs.

Monsieur ADDED demande une participation de la commune d'environ 1 000 € qui couvrirait :

- L'intervenant : 500 €
- Le 1^{er} prix : 300 €
- La communication (flyers, affiches)

Il prendrait les repas à sa charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix POUR (Bossavy), 7 voix CONTRE (Cournu, Gras, Vaugrenard,, Buffat, Denys, Naud) et 6 ABSTENTIONS (Peytour, Sedan, le Goanvic, Lacoste, Magnou, Boukhalo)

Refuse la participation financière de la commune à hauteur de 1000 € avec 1 pour et 14 contre

PROCES VERBAL

ACTUALISATION TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 1^{er} janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité ou la majorité :

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2017:

Emploi (définir poste)	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/16	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des adjoints administratifs			
- poste de secrétaire de mairie	- rédacteur principal 1ère classe	- rédacteur principal 1ère classe	1 poste à 35h
- agent en charge de l'urbanisme et la communication	- adjoint administratif territorial 1ère classe	- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h

PROCES VERBAL

Cadre d'emplois des adjoints techniques			
- agent technique polyvalent	- adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	- adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2 postes à 35h 1 poste à 22h30
- agent technique polyvalent	- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2 postes à 35h 1 poste à 30h
- agent technique polyvalent	- adjoint technique 1 ^{ère} classe	- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h 1 poste à 24 h
-agent en charge de l'entretien de locaux	- adjoint technique 2 ^{ème} classe	- adjoint technique	2 postes à 35h 1 poste à 30h 1 poste à 28h 1 poste à 17h30

CONVENTION COMEDEC

En 2012 l'Etat a engagé un grand projet d'échange dématérialisé dès décembre 2013 et la généralisation du dispositif COMEDEC (Communication Electronique des Données de l'Etat Civil) sur l'ensemble du territoire national dès le 1er janvier 2014.

Considérant que l'adhésion à ce système d'échange nécessite la signature de deux conventions, Considérant que la première convention entre le ministère de la Justice, la commune et l'agence nationale des titres sécurisés, fixe les modalités d'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés des données d'état civil,

Considérant que la seconde convention entre la commune et l'ANTS a pour objet de définir les modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des actes d'authentification et de signatures fournies par l'ANTS à la commune.

Vu le décret n° 2011-167 du 10 février 2011 instituant une procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes d'état civil,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2011 relatifs aux échanges par voie électronique des données à caractère personnel contenues dans les actes d'état civil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre le ministère de la Justice, la Commune d'Excideuil et l'ANTS relative à l'adhésion de la Commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil ;

- approuver la convention entre la Commune d'Excideuil et l'ANTS relative à l'adhésion de la Commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la commune ;

- autoriser Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune d'Excideuil les deux conventions jointes en annexe.

PROCES VERBAL

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Il résulte des comptes :

Section de Fonctionnement

Recettes	86 617.25
Dépenses	43 235.90
Résultat de Fonctionnement Excédentaire	43 381.35

Section d'Investissement

Recettes	2 504 769.60
Dépenses	2 389 924.00
Résultat d'Investissement excédentaire	114 845.60

Résultat de clôture de l'exercice précédent

Fonctionnement	158 406.00
Investissement	- 82 647.00

Le résultat de clôture est donc le suivant :

Fonctionnement	201 787.35	Résultat à affecter
Investissement	32 198.60	

Restes à Réaliser

Recettes d'Investissement	0.00
Dépenses d'Investissement	0.00
Solde	0.00

Monsieur MAGNOU regrette que la commission « finances » ne se soit pas réunie avant le vote et déplore le manque de précisions sur les subventions à encaisser.

Monsieur BOSSAVY trouve que la présentation n'est pas claire.

Le compte administratif 2016 est adopté par 10 voix pour, 1 CONTRE (M.BOSSAVY)
2 Abstentions (M MAGNOU, Mme LACOSTE), le Maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote.

Le Maire rejoint l'assemblée.

Affectation du résultat

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016 :

201 787.35 EUROS sont affectés à la section de fonctionnement.

PROCES VERBAL

COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion de ce service, dressé par Monsieur BANCHEREAU et en concordance avec le compte administratif est adopté à l'unanimité.

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DÉTAIL

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », a modifié la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche, notamment en ce qui concerne les dérogations accordées par les Maires (établissements de vente au détail : prêt à porter, parfumerie, équipement de la maison, grands magasins...), au titre de l'article L3132-26 du code du travail.

Les commerçants d'Excideuil ont exprimé le souhait d'ouvrir leurs magasins le dimanche 19 mars 2017, le marathon organisé ce jour-là devant attirer beaucoup de monde.

Conformément à l'article L 3132-26 du Code du travail, le Conseil municipal est amené à formuler un avis sur cette proposition d'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

- d'émettre un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle des commerces le dimanche 19 mars 2017,

TRANSFERT DES BIENS – centre de secours de la commune au SDIS

Madame le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre du transfert de compétences opéré par la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, portant création d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours dans chaque département, la Commune d'Excideuil a mis à disposition les biens immobiliers affectés au service incendie.

Compte tenu de la réhabilitation du centre de secours, Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 10 août 2016 l'autorisant à transférer la propriété du bâtiment existant, à titre gratuit au profit du SDIS 24, afin que l'établissement public puisse assurer la maîtrise d'ouvrage de la totalité de l'opération de restructuration.

Le SDIS prendra à sa charge les frais d'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Désigne Maître ARTIGUE-CAZCARRA Christelle, notaire à EXCIDEUIL pour l'établissement de l'acte à venir.

- **Autorise** le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette cession.

- **Précise** que les frais notariés seront supportés par le SDIS 24

PROCES VERBAL

QUESTIONS –INFORMATIONS DIVERSES

Le maire informe :

- Remerciements d'Elodie FERNANDEZ pour célébration mariage du 4 août dernier.
- Subvention accordée par le CNDS à hauteur de 50 % pour le financement d'un city stade, la demande de subvention 30 % de DETR est en cours.
- Proposition de l'IGN pour acquisition d'une prise de vue aérienne de la commune pour 420 € TTC.
- Ecluses route de Thiviers : Les travaux vont débuter le 20 mars prochain.
- Madame BOUKHALO a rencontré l'architecte des bâtiments de France pour évoquer le projet de sculpture sur le thème de la chaussure au rondpoint.
- Sentier karstique : présentation du projet de réhabilitation par les élèves de BTSA gestion et protection de la nature de périgueux le mercredi 29 mars à 14 heures.
- Le chauffage de la salle de spectacles est réparé, les séances de cinéma peuvent reprendre.
- Implantation maison de santé : Rencontre avec M DUFRAISSE Arnaud qui informe qu'une rencontre entre les professionnels de santé est prévue le jeudi 16 Mars et qu'il donnera sa réponse le lendemain. Ils avaient en projet un terrain privé mais manque de places de stationnement et pas d'aides publiques de la part du Conseil Départemental. Le terrain proposé par la Municipalité ne déplaît pas.
- Une ostéopathe souhaiterait s'installer à Excideuil. Elle va prendre contact avec les propriétaires ayant des locaux réputés vacants.